

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

28 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 10h00,
suivant convocation légale du 28 novembre 2024.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 15/24 – Décision modificative n°2

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif du GLCT a été approuvé par délibération n°02/24 du 27 février 2024, et le budget supplémentaire par délibération n°07/24 du 26 juin 2024. Une décision modificative n°2 est nécessaire pour ajuster les dotations aux amortissements afin de prendre en compte les amortissements des biens acquis en 2024.

Ces ajustements sont les suivants :

L'inscription en section de fonctionnement des dépenses suivantes :

- Chapitre 042 (opération d'ordre de transfert entre section) – Article 6811 dotation aux amortissements : 140 €

L'inscription en section d'investissement des recettes suivantes :

- Chapitre 040 (opération d'ordre de transfert entre section) – Article 28183 (matériel de bureau et matériel informatique) : 140 €

L'Assemblée du GLCT Transports Publics Transfrontaliers sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de l'année 2024 du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers telle qu'elle est annexée.

AUTORISE Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 12 décembre 2024

Le Président
Patrice DUNAND

